



Le CE approuve les PV des 13 et 20 décembre 2005.

Point n°2 : le président rappelle qu'il s'agit d'une information obligatoire. Le DRH précise qu'il y a eu une seule demande de congé sabbatique pour création d'entreprise.

Point n°3 : analyse trimestrielle de l'emploi

Au 31/12/2005 : 4444 actifs (hors CFC) contre 4288 au 30/09/2005. Cette augmentation est liée au changement de périmètre (UAT Home et CCOR. CGT : en fait les suppressions d'emplois continuent sur la DR.

Les élus CGT s'étonnent de l'affectation des salariés de Ma Ligne TV à l'AT-Home avant le 1^{er} Janvier 2006.

Daniel Gillard fait remarquer que les élus CE ne connaissent toujours pas la masse salariale de la DR. La direction s'engage à fournir les chiffres.

La direction annonce 63 recrutements externes de CDI au 4^{ème} trimestre, mais avec 52 CDI temps partiel (tiers temps) emplois étudiants. Il y a eu 23 retours à l'activité et 36 sorties en CFC. Les sorties définitives s'élèvent à 47 dont 17 départs de père de + de 3 enfants.

Les élus CGT déplorent que le tableau des emplois présenté au CE classe tous les agents sous l'appellation CDI et ne distingue pas les agents fonctionnaires, les CDI temps plein et les CDITP.

Pour la direction ce tableau est standard mais des annexes distinguant AFO et CDI pourront être élaborées.

Bernard Eliot intervient de nouveau sur le problème de l'intérim et sur le camouflage des chiffres réels d'intérimaires sur la DR. En effet des dizaines d'intérimaires sont embauchés soit au niveau national soit par une unité d'une autre DR. Faute d'une réponse rapide sur cette question, la CGT fera intervenir l'inspection du travail.

La Direction s'engage à voir avec le niveau national pour clarifier la situation.

Le CE du 26 janvier 2006 s'est tenu de 11h à 19h05 l'ordre du jour était le suivant :

- 1) Approbation PV séances 13 et 20 décembre 2005
- 2) Informations sur congés sabbatiques, création d'entreprises
- 3) Analyse trimestrielle de l'emploi (4^{ème} trimestre 2005)
- 4) Information sur le plan vendeur à l'AVSC
- 5) Demande d'avis sur l'évolution des horaires 1014
- 6) Poursuite du processus d'information/consultation sur l'évolution de la gestion du service client à l'AVSC (dossiers complémentaires sur ADC et HLR et réponse aux questions des membres du CE)
- 7) Poursuite du processus d'information/consultation sur l'AC Home Résidentiels : volet intégration 1014/114 et réponse aux questions des membres du CE
- 8) Travaux des commissions : Commission économique (rapport sur les visites des centres d'appel) ; commission ASC (bilan financier arbre de Noël et planning des rencontres avec les associations)
- 9) Information sur le recrutement du salarié du CE



Point n°4 : Information sur le Plan Vendeurs à l'AVSC

Intervention préalable des élus. La direction répond en invoquant le projet ACT et les nouvelles règles de mobilité qui remplaceront la DG40. Ce projet GPEC ou accord pour l'emploi présenté aux organisations syndicales prévoit des déplacements collectifs de salariés, définit des bassins de vie (à 1h voir plus de distance domicile-travail).

Avec l'annonce de la création d'un espace de développement Bretagne-Pays de la Loire de 13 000 salariés du groupe FT, les fusions possibles de DR, les unités AT-Home sur 4 DR, le CCOR et la future AC-HOME également, tout concourt à des restructurations d'envergure qui induisent des suppressions massives d'emplois et des mobilités forcées. Dans ce contexte les plans vendeurs risquent d'être remplacés par des mesures plus contraignantes.

Les élus se sont également inquiétés des énormes disparités de la PVV au 1014. La direction s'est engagée à étudier ce problème. 1^{ère} phase du plan vendeur : 6 candidats retenus.

2^{ème} phase ouverte à HLR/HLE : 4 candidatures retenues.

Fin du plan : 31/12/2005. mise en place d'une formule permanente s'alignant aux conditions des Pays de Loire (3000 euros)

Point 5 : demande d'avis sur l'évolution des horaires 1014 :

la direction rappelle sa volonté d'uniformiser les horaires des AVS sur la plage 8h-20h et les différentes consultations (DS, CHSCT..).

Les élus CGT souhaitent un éclairage du CHSCT de l'AVSC sur l'impact sur les conditions de travail non seulement du fait de l'élargissement des horaires mais également de la modification du contenu du travail (flux 114).

Le Président indique qu'il sollicitera l'avis du CE le 16 février.

Point 6 : Poursuite du processus Information/consultation sur l'évolution de la gestion du service client en AVSC.

Dossier complémentaire Back Office : administration commerciale et réclamations HLR Quimper.

La direction regrette que le dossier ait été présenté en HIS avant le CE. **Les élus** indiquent que les documents n'ont pas été reproduits et diffusés à grande échelle et qu'il est tout à fait normal que les membres du CE puissent échanger avec les salariés concernés par une restructuration.

La direction indique que depuis le dernier CE il y a eu des évolutions au niveau de HLR. Il est demandé à chaque maille de reprendre ses réclamations fixes et internet.

Les réclamations du fixe de la maille Ouest Atlantique (35 emplois aujourd'hui) seront donc traitées par les 58 télé-conseillers de HLR Quimper en plus des réclamations Internet et des recours (sans effectifs supplémentaires !!!).

L'ADC Résidentiels va être regroupée sur 1 seul site à Lorient et l'ADC professionnels sur 2 sites (Cholet et Rennes). L'activité qualité des données sera intégrée à terme dans l'ADC.

Les 17 agents des réclamations de Nantes auront des propositions pour le 1014, 1014 conservations, pro-actif, ADV grands comptes.

Les 18 agents des réclamations de Rennes se verront prioritairement proposer des postes vers le 1016 (4 postes) et l'ADC pro (20 postes)

Les salariés de l'ADC de la Roche sur Yon bénéficieront d'un accompagnement individualisé pour aller vers la vente (1014)

Martine Gueneugues rappelle que pour les salariés de HLR Quimper traiter des réclamations du fixe cela va être difficile, cela n'a rien à voir avec les réclamations Wanadoo. La formation prévue est insuffisante.

La direction sous estime les difficultés et veut faire avant tout des gains de productivité en supprimant le maximum d'emplois.

Les agents de Wanadoo Quimper ont été trompés sur le contenu des activités de la plate-forme HLR/HLE qui devient aujourd'hui une plate-forme réclamation du fixe et de l'internet.

Plusieurs collègues issus des métiers techniques et qui ont acquis des compétences Internet demandent à retourner sur le terrain. Seront-ils entendus ?

Les élus CGT s'élèvent contre le contenu du document qui leur est présenté. En effet la direction se permet de réduire les conditions de travail aux seuls horaires, ignorant ainsi l'influence du contenu du travail, de la formation, de la mobilité, du management...

Guy Jourden propose le vote de la résolution suivante :

« le CE de la DR Bretagne souhaite, dans le cadre de la mise en place de l'AC-Home par la fusion des 2 AVSC de la maille Ouest-Atlantique, avoir un avis circonstancié du CHSCT de l'AVSC sur les répercussions du projet sur les conditions de travail (horaires, contenu du travail, changement de métier, mobilité, management..)

La résolution est adoptée à l'unanimité.

La direction annonce la décision de FT d'organiser des élections dans les nouvelles Unités (AT Home et Centre Client Orange). Les négociations du protocole seraient locales et ces élections auraient lieu avant l'été.

La CGT dans le souci du respect du vote du 18 janvier 2005 n'a pas demandé ces élections qui réduisent fortement les droits des salariés (moins de DP, 1 seul Délégué Syndical pour 4DR et 2DR, moins d'élus CHSCT) et risque de créer des disparités avec des protocoles locaux. Le Syndicat SUD a au contraire souhaité ces élections.

Point n° 7 : Poursuite processus « info/consult » sur l'AC-Home résidentiels : volet intégration (1014/114)

Pas de questions complémentaires des élus

Point n°8- Suivi des travaux des Commissions

Commission Economique : rapport sur les visites des centres d'appel

La Commission souligne le manque de moyens en temps pour l'exercice de ses missions ce qui nécessite l'utilisation de crédit temps complémentaire.

La Commission a constaté l'utilisation importante de salariés précaires sur les plate-formes. Ces derniers sont embauchés par divers canaux (VSF, national, autre DR...). Sur certains plateaux les précaires sont regroupés dans une équipe, leurs horaires et leurs conditions de travail sont plus difficiles que celles des titulaires.

La Commission est également intervenue sur les horaires, les conditions de travail, la formation, les changements de métier et les écoutes téléphoniques.

La Commission va éditer une brochure.

Le rapport est également consultable sur le site Internet des élus CGT au CE de Bretagne :

<http://www.premiumwanadoo.com/cgtcebretagne/>

La Direction estime que si plusieurs points du rapport viennent appuyer les plans d'amélioration des conditions de travail pour 2006, d'autres sont à ses yeux « outranciers voire caricaturaux »

Les membres de la Commission interviennent pour souligner que le rapport répercute le plus fidèlement possible la perception du personnel et son ressenti. Il n'était pas question d'édulcorer la situation de certaines plate-formes comme au 12/712 de Quimper.

Claude Roger intervient pour dénoncer certaines pratiques au 12/712. Elle signale l'obligation de demander au responsable une autorisation avant d'aller consulter Anoo et la limitation à ¼ h par semaine et par personne. Elle confirme qu'il a été reproché aux opératrices de ne pas adopter une voix assez sensuelle, souriante et chaleureuse.

Bernard Eliot invite le Président à bien lire le rapport d'expertise du CE de la DR Nord Pas de Calais et demande une nouvelle fois le gel des écoutes. **Refus de la direction**. Il indique également que le CE va travailler pour l'imprimerie et pour le choix d'un logo avec une Association « un autre monde » qui regroupe des Ateliers protégés.

Commission ASC : bilan arbre de Noël

Jacques Féréol présente le bilan des 6 arbres de Noël. Le réalisé est de 110 000 euros pour un budget prévisionnel de 132 000 euros.

Commission ASC : rencontre avec les associations

Jacques Féréol indique au CE les différentes dates de rencontre avec les associations (MG, ASPTT, COS...).

Point N° 9 : information sur le recrutement d'un salarié du CE.

Bernard Eliot informe que le CE a entrepris une démarche auprès de l'ANPE qui a reçu 185 candidatures parmi lesquelles 8 ont été sélectionnées. A ces 8 candidatures s'ajoutent 8 candidatures spontanées. Le bureau conduira les entretiens les 8,9 et 10 février 2006.

<http://www.premiumwanadoo.com/cgtcebretagne/>